



DOSSIER DE PRESSE

**UNE PASSERELLE
MONUMENTALE
À L'HERMITAGE**

QUARTIER DU LINDON

édito

Nous en avons rêvé si souvent, et la voilà qui se profile, après des années de travail : le quartier du Lindon, une nouvelle Zone d'Aménagement Concerté*, un programme d'extension urbaine mûrement réfléchi, discuté et finalement lancé en 2022. Depuis près de 20 ans, les équipes municipales se sont succédées sans jamais abandonner l'idée d'urbaniser le secteur sud de L'Hermitage, au-delà de la voie ferrée. Cette ligne Paris-Brest qui a contraint le bourg dans sa partie nord depuis la fin du 19^e siècle. Un paradoxe, car la ligne TGV confère au bourg de L'Hermitage un attrait indéniable, chacun en convient. Alors pour se donner une chance de grandir en attirant de nouveaux habitants, la municipalité s'est entourée de professionnels : Territoires, aménageur de Rennes Métropole et partenaire historique des aménagements urbains et commerciaux de L'Hermitage ; les concitoyens, réunis et consultés régulièrement sur les sujets qui concernent leur cadre de vie, des urbanistes, des paysagistes... L'idée de la passerelle a germé, puis grandi, pour finalement devenir le cœur de la réussite du nouveau quartier.

Et la voilà, telle une charmille entre le parc du presbytère et le futur parc du Lindon. La première pierre de ce vaste projet pour unir le nord au sud, pour relier les gens entre eux, pour donner accès au bourg dans une mobilité douce si précieuse, pour impulser une nouvelle dynamique. La passerelle... Monumentale et élégante à la fois, surplombant de près de 7 mètres les voies de la ligne de chemin de fer ! Dès le printemps 2023, quand la passerelle sera inaugurée, nous vous inviterons à la promenade. Vous découvrirez comme L'Hermitage est une belle commune dont nous avons raison d'être fiers.



André Chouan, Le Maire

Monique Guittény, Adjointe à l'urbanisme

* Une zone d'aménagement concerté ou ZAC est une opération d'aménagement qui résulte d'une initiative publique.



Une passerelle comme un trait d'union 4 & 5

Une architecture monumentale,
ouvrage d'art et prouesse technique 6 & 7

Les acteurs du projet 8 & 9

En un coup d'œil, données clés 10

UNE PASSERELLE COMME UN TRAIT D'UNION, UN MOMENT HISTORIQUE POUR LA VILLE

Depuis fin avril 2022, la gare de L'Hermitage résonne du bruit des pelles et des engins de chantier, signal du début des travaux de la passerelle qu'on appelle ici « la passerelle du Lindon ». Le Lindon c'est un petit cours d'eau naturel qui prend sa source à L'Hermitage et se jette dans la Vilaine 9 kilomètres plus loin. C'est aussi le nom du futur quartier : un projet de 550 logements supplémentaires pour les 10 prochaines années.

Un moment historique pour L'Hermitage, un acte fort pour les habitants !

Pour relier la zone lotie implantée au sud du bourg, on pourrait s'attendre à ce que la passerelle surplombe le ruisseau... Elle enjambe en réalité la voie ferrée qui relie Brest à Paris depuis des siècles. Cette voie coupe la commune en deux zones nord et sud. Entre ces deux zones : deux ponts, très fréquentés, notamment par les camions. Pour L'Hermitage, répartie sur 694 hectares, une seule possibilité de s'étendre : le sud.

Pour comprendre les enjeux de cette passerelle, Monique Guitteny, adjointe à l'urbanisme, se prête au jeu des questions-réponses :

Vous êtes adjointe à l'urbanisme depuis 2001, comment est née cette idée de passerelle ?

Pour être tout à fait honnête, depuis que l'on parle d'urbaniser la zone sud, la passerelle a toujours été une évidence. Elle l'était pour Monsieur le Maire, pour les équipes municipales, mais aussi pour Territoires, l'aménageur public de Rennes Métropole qui nous conseille depuis de nombreuses années, et enfin pour les habitants que nous avons souvent concertés.

Pourquoi avoir opté pour une passerelle plutôt qu'un nouveau pont ?

L'idée de la passerelle est de favoriser à tout prix les déplacements doux tout en limitant les coûts et l'emprise sur le foncier. Nous ne voulions pas d'un pont qui favoriserait encore la circulation motorisée, déjà importante à L'Hermitage. Enfin nous voulions préserver le patrimoine naturel auquel nous tenons, tout comme les habitants.

Un environnement auquel les Hermitageois tiennent particulièrement ?

Oui, on le voit notamment le week-end car le parc du presbytère côté nord est la promenade dominicale par excellence. C'est un environnement très bucolique, calme, il y a une petite grotte, de grands arbres. C'est un beau site. Et au sud, on retrouve le CRAPA (circuit rustique d'activités physiques aménagé) très prisé par les sportifs.

La passerelle est donc implantée dans cette zone naturelle un peu exceptionnelle ?

C'est sa particularité et c'est pour cette raison que nous voulions ce type d'ouvrage. Elle démarre dans un parc et aboutit dans un autre parc, que l'on va aménager au sud. On prolongera le chemin sur le circuit du CRAPA. Nous doublons la distance existante de la promenade en lui conférant une fonction de voie verte.



Un atout indéniable pour vos concitoyens...

En termes de chemin de promenade effectivement, mais aussi en termes de rapidité d'accès pour les futurs propriétaires ou locataires du quartier du Lindon qui pourront aller à pied ou à vélo au bourg bien plus rapidement. C'est la raison pour laquelle nous avons souhaité commencer par la passerelle. Afin que les premiers habitants aient immédiatement et facilement accès au bourg sans prendre la voiture. C'est une attente forte exprimée aussi lors des réunions publiques et des ateliers de concertation.

Un lien physique qui favorise aussi le lien social ?

Les deux vont souvent de pair. La passerelle à l'allure d'un trait d'union, elle est en fait une ouverture de la ville entre les espaces au sud et au nord ; mais aussi entre les nouveaux habitants qui vont s'installer et ceux qui sont déjà là. Elle sera vecteur de rencontres, de moments partagés dans les parcs, entre les enfants, les familles. Elle permettra aux jeunes de se rejoindre plus facilement, qu'ils habitent le nord ou le sud car ils pourront circuler aisément.

Un atout de taille pour la commune ?

Ce sera une évolution majeure pour le bourg et la commune, je pense. Imaginez la vie associative reboostée, le commerce, les services publics ... Tout le monde y gagne. Nous en parlons depuis si longtemps que nous sommes parvenus je pense à synthétiser les attentes des uns et des autres. Cette passerelle est la première pierre du nouveau L'Hermitage.



Monique Guitteny,
Adjointe à l'urbanisme



Future passerelle

le futur quartier du Lindon :

22 ha
dont un nouveau parc de près de 2ha
550 logements
1300 Habitants



L'Hermitage

LE NOUVEAU QUARTIER DU LINDON

Le quartier du Lindon à L'Hermitage s'étend sur environ 22 hectares au sud de l'agglomération. Il intègre la création de nouveaux logements, d'espaces publics et d'une passerelle piétonne et cycliste enjambant la voie ferrée pour relier le quartier au centre-bourg de la commune. Un important volet environnemental est déployé visant à réduire l'impact du projet urbain sur son environnement.

Il permettra d'accueillir à terme environ 550 logements individuels, groupés, semi-collectifs et collectifs. Il est implanté au sud de la voie ferrée et développe deux surfaces une à l'ouest et une à l'est séparées par une langue de terre maintenue agricole (hors périmètre de la zone) qui est nommée l'« Aber agricole ». Ainsi, en dehors du périmètre de l'opération, un territoire de 8 ha accueillera une ou plusieurs activités de maraîchage ou d'élevage. Ce projet commun favorisera le maintien d'une activité agricole pérenne et de la biodiversité sur le site.

Le nouveau parc, créé avec le quartier, est pensé dans sa relation avec le parc du Presbytère qu'il sera possible de rejoindre par la nouvelle passerelle, qui enjambe la voie ferrée. L'ensemble du projet fait l'objet d'une démarche de concertation auprès des habitants.

UNE ARCHITECTURE MONUMENTALE, OUVRAGE D'ART ET PROUESSE TECHNIQUE

La passerelle du Lindon fait partie de la catégorie des ouvrages d'art : des constructions de grande taille qui permettent de franchir un obstacle au-dessus d'une voie de communication. À L'Hermitage, **c'est à pied ou à vélo que les habitants pourront emprunter cette passerelle** monumentale pour traverser la voie de chemin de fer.

Son parcours débute dans l'actuel parc du Presbytère, au nord et aboutit dans le futur parc du Lindon qui sera aménagé au sud.

« **Un ouvrage conséquent qui fait partie des plus grandes passerelles sur lesquelles nous avons travaillé** », assure Mathys Beaulieu, conducteur de travaux chez OMS, filiale du Groupe Legendre, responsable de la fabrication et de la pose de la structure.

C'est en groupement avec l'entreprise de gros œuvre Lépine, qu'OMS a obtenu le marché. Depuis le mois de janvier, le dossier est décortiqué, modélisé... avant de rentrer dans la phase exécution.

Une équipe de 14 personnes est mobilisée, de la phase étude à la fabrication jusqu'au suivi sur site ! Pas moins de 54 tonnes de tôles d'acier, découpées par le procédé d'oxycoupage, assemblées en atelier comme une sorte de puzzle monumental. « **L'acier garantit à l'ensemble une résistance et une capacité structurelle bien plus importante que tout autre matériau**, explique Bertrand

Potel, ingénieur architecte du cabinet DVVD ; il est totalement indiqué pour ce type de construction de grande portée pour laquelle nous avons souhaité utiliser le minimum de matière pour une simplicité d'assemblage et un impact carbone faible. »

II Une passerelle à la manière d'une feuille repliée

40 mètres de portée, une largeur comprise entre 4,80 et 3 mètres, jusqu'à 2,70 mètres de hauteur de garde-corps. La passerelle prendra sa place dans un environnement végétal et naturel délicat avec, d'un côté, des prairies et des pelouses et de l'autre une zone boisée qu'il fallait à la fois respecter et épouser. « **Nous avons dessiné une structure très fine, une peu comme de la dentelle végétale, une sorte de feuille allongée dont on n'aurait conservé que les nervures, raidisseurs en acier. La transparence, omniprésente, permet de profiter pleinement de l'environnement : une invitation au franchissement et la proposition d'une promenade agréable et ludique dans la variété de largeur et de géométrie** », décrit Bertrand Potel.

I Des règles strictes de sécurité

La passerelle s'érigera fièrement près de 7 mètres au-dessus des voies. Une hauteur qui fait partie d'un cahier des charges strict imposé par la SNCF. En effet les caténaires électriques sont à moins d'un mètre du plancher de la passerelle et la sécurité doit être optimale. De la même façon, afin de prévenir tout accident, les garde-corps sont totalement opaques et hermétiques à l'eau et à l'air à certains endroits du cheminement ; ils sont totalement lisses pour éviter toute tentative d'escalade. Des grilles anti-jets en acier surplombent par ailleurs les garde-corps aux endroits à sécuriser. « **Des contraintes à l'ouvrage rigoureuses que nous avons pu intégrer grâce à notre géométrie et finalement à notre savoir-faire** », précise Bertrand Potel, architecte DVVD.

La passerelle sera acheminée en partie sud du quartier du Lindon une quinzaine de jours avant la pose. « C'est une des particularités des ouvrages d'art, explique Mathys Beaulieu d'OMS. L'étude et la fabrication sont des phases importantes qui sont réalisées en atelier et la partie chantier à proprement parler est finalement assez rapide. La passerelle est acheminée sur site, on l'assemble et on la pose. Ce sont des opérations coup de poing sur lesquelles on n'a pas le droit à l'erreur. »





LA SNCF : PRÉCISION HORLOGÈRE OBLIGE

L'acheminement et la pose : deux actes exceptionnels

La passerelle sera livrée côté sud de la voie afin de respecter et protéger l'environnement. Une nouvelle phase importante de l'opération. Afin de faciliter l'acheminement, la passerelle est transportée en deux tronçons de 45 mètres chacun, et de 2,5 mètres de largeur, ce qui permet de demeurer dans le gabarit routier autorisé. Deux convois exceptionnels qui nécessitent de l'anticipation : itinéraires, demandes d'autorisations préfectorales ...

Les équipes disposent ensuite de deux semaines pour assembler les deux parties de la passerelle. « **Pour procéder au levage, on utilise une grue mobile de 700 tonnes, explique Mathys Beaulieu d'OMS. C'est personnellement la plus grosse grue que j'ai jamais utilisée. Elle sera véhiculée sur place par le réseau d'accès et de voirie dédié au chantier global. Elle est installée sur une plateforme de béton spécialement dédiée. La simple installation de la grue est un chantier en soi !** »

La précision est tout particulièrement de rigueur en amont, et le jour de la pose. 4 heures pendant lesquelles la passerelle doit être déposée comme une feuille fragile sur les culées (supports de béton) situées de part et d'autre de la voie. La SNCF interrompt son trafic pendant l'opération ; et au bout de la nuit comme par magie, le soleil se lève sur un nouveau visage de l'Hermitage.

4 heures, pas une de plus. C'est donc le temps dont disposent les équipes pour poser la passerelle. La grue, positionnée à 30 mètres de l'emplacement de la passerelle, soulèvera la structure assemblée pour venir délicatement la déposer sur les culées de part et d'autre de la voie et au-dessus des caténaires. Un planning anticipé depuis 3 ans avec la SNCF. L'opération est programmée en lien avec la SNCF à fin novembre. Après la phase de dépose, demeureront quelques ajustements qui ne permettront pas un accès immédiat au sud mais les Hermitageois ont attendu si longtemps que quelques semaines de plus ne leur feront pas peur.



LES ACTEURS DU PROJET

La commune et Territoires, à l'origine du projet

Le projet de la passerelle du Lindon présente un lien essentiel avec la gare de L'Hermitage d'une part, et avec le futur quartier au sud d'autre part. Une volonté de renouvellement urbain que la municipalité travaille avec Territoires depuis plusieurs années. En fil rouge de nombreux autres dossiers, comme l'explique Philippe Clément, chef de projet pour Territoires.

« Depuis 20 ans, Territoires travaille avec la commune de L'Hermitage sur les aménagements du bourg, la place Saint Avit par exemple, les commerces, la création de logements... et nous connaissons donc parfaitement l'environnement de la commune. Une des raisons qui a certainement poussé l'équipe en place à nous confier ce nouveau mandat pour développer la ZAC* du Lindon au sud de la voie ferrée ».

Voilà donc plusieurs années que Territoires étudie le projet, l'accompagne, échange avec les urbanistes, travaille avec les élus, rencontre et écoute les habitants. « Quand l'opération d'aménagement de la zone est cadrée, votée, avec un nombre précis de logements, les moyens dédiés... les éléments sont présentés aux habitants, aux riverains, aux propriétaires fonciers. Des réunions publiques sont organisées afin d'informer, d'échanger, d'écouter, de présenter les périmètres envisagés, les incidences et de travailler sur l'accompagnement de chaque cas particulier, les indemnisations, etc. C'est ça notre mission d'aménageur. » poursuit Philippe Clément.



CLIQUEZ POUR VISIONNER
L'INTERVIEW COMPLÈTE

Suivent ensuite les opérations de passage des réseaux, l'aménagement des espaces verts, la vente de parcelles et bien entendu, la voirie... et la passerelle. Un élément clé qui va impacter considérablement la vie de la commune. « Elle va apaiser la circulation, favoriser d'autres modes de déplacements comme le vélo, la trottinette, la marche, permettant un accès plus facile au train ou au bus vers Rennes. L'intérêt est général : celui de L'Hermitage mais aussi de Rennes Métropole et plus largement du département et de la région ».

Mais ceci ne clôt pas le dossier. Un travail important reste à organiser avec la municipalité autour de la circulation dans le bourg, de son contournement, de la création de nouvelles voies pour rejoindre les chemins existants. « Nous allons gagner en sécurité, en tranquillité et la passerelle y contribuera sans aucun doute. Mais nous savons aussi que nous devons aller plus loin, nous donner les moyens de diminuer encore la circulation en privilégiant les cheminements doux pour le meilleur confort de nos concitoyens », termine Monique Guitteny, adjointe à l'urbanisme.

Les habitants, une mobilisation constante et des idées à foison

Si dès les années 70, le secteur au sud de la voie ferrée était classé en zone à aménager, c'est seulement dans les années 2000 que l'idée a commencé à cheminer un peu plus concrètement.

L'équipe municipale en place depuis plusieurs mandats croit fermement aux projets participatifs et les idées des concitoyens sont, sans aucun doute, des puits de richesses. C'est avec cette conviction forte que la mairie, dès 2018, a proposé aux Hermitageois de s'inscrire à des réunions publiques de concertation, suivies de plusieurs ateliers thématiques autour du nouveau quartier et du cheminement à proximité. Les jeunes et les enfants, le grand public, les profes-

sionnels, tous ont pu s'exprimer et laisser libre cours à leur imagination lors de ces séances de réflexion. Une balade urbaine a aussi permis de comprendre plus précisément les enjeux, de partager des impressions, tout en faisant germer de nouvelles idées. Plus de 5 rencontres ont mobilisé une centaine de personnes.

Nouvelle Hermitageoise depuis un an, mère de deux jeunes enfants de 5 et 7 ans, Alexandra a participé à plusieurs ateliers de réflexion et de concertation. « Nous utilisons le parc plutôt le week-end, comme lieu de promenade et c'est vrai que c'est dommage de devoir faire le tour par les ponts si nous souhaitons aller de l'autre côté où se trouve le sentier CRAPA. C'est dangereux, notamment avec de jeunes enfants, et très bruyant aussi. La passerelle sera idéale et ça va devenir vraiment un bel endroit ». Elle confie que certains Hermitageois étaient inquiets au départ mais qu'ils sont aujourd'hui globalement ravis du projet tel qu'il est présenté. « Ils avaient peur de perdre la promenade actuelle côté parc du Presbytère, avant de comprendre qu'elle va non seulement être préservée mais agrandie. »

Pour Alexandra, le projet va bien au-delà de la passerelle. Si déjà elle n'utilise plus beaucoup son véhicule, elle aimerait ne plus l'utiliser du tout. « Une piste cyclable est prévue entre L'Hermitage et Vezin Le Coquet pour que les gens puissent aller facilement à Rennes à vélo. C'est formidable. Nous sommes ravis avec mon compagnon d'habiter L'Hermitage qui favorise ce type de comportement. La passerelle en est l'exemple parfait. »



LES ACTEURS DU PROJET

Les concepteurs :

DVVD, des architectes spécialistes des ouvrages d'art

Le cabinet d'architecture DVVD est implanté à Paris et Bertrand Potel, l'architecte référent, fait partie des 7 associés du cabinet. Les ouvrages d'art sont des réalisations courantes du cabinet, d'ailleurs récompensé à plusieurs reprises pour ce type de structures (passerelle de Saint-Omer, passerelles de la ZAC de Coubertin, franchissement urbain de Pleyel, passerelle Quai aux Fleurs d'Evry ...).

Servicad Ingénieurs Conseils, spécialiste des voiries et réseaux divers !

Cabinet d'ingénierie basé à Cesson-Sévigné, spécialisé dans la maîtrise d'œuvre opérationnelle. Il possède de nombreuses références de quartiers d'habitats dans le secteur rennais, et est particulièrement sensibilisé aux thématiques du développement durable et sur le développement des mobilités actives. Son expertise technique dans le domaine des VRD est approuvée par ses nombreuses qualifications OPQIBI.

Paysagiste UNIVERS Rennes, concevoir, planifier et fabriquer des lieux de vies

Univers est une agence d'urbanisme et de paysage. Les partenaires publics et privés confient à cette équipe pluridisciplinaire la mutation des sites urbains et paysagers, leurs inscriptions dans le temps présent et à venir. L'agence voit le jour en 1991 au Parc d'Affaires Oberthur à Rennes. L'équipe est un mélange de différentes compétences, les plus efficaces et indispensables dans le monde de l'urbanisme et du paysagisme.

Bureau d'études environnement hydraulique IAO SENN, Eau et Biodiversité

IAO SENN est une structure indépendante, basée à Vern-sur-Seiche et créée en 2012, apportant des conseils techniques et réglementaires en matière de gestion environnementale. Le bureau d'études accompagne les porteurs de projets durant toutes les phases d'un projet, de l'idée à la réalisation, sur deux spécialités : l'eau et la biodiversité.

La réalisation :

Lépine TP, spécialiste des ouvrages d'art

L'entreprise LÉPINE TP, basée à Le Pellerin (44), a été fondée en 1896. Elle rejoint en 2010 le groupe ANGEVIN, basé à Noyal Chatillon sur Seiche. L'entreprise est l'une des dernières PME familiales, encore indépendante, à œuvrer dans l'activité des ouvrages d'art.

OMS Construction Métallique :

OMS, filiale du Groupe Legendre, est un spécialiste de la construction métallique dont les bureaux et ateliers sont à Vern-sur-Seiche (35). Fort de 30 années d'expertise dans la fabrication de nombreux ouvrages métalliques, de la charpente à l'œuvre d'art, OMS a son actif, des constructions comme l'Orangerie du Château de Pères à Piré-sur-Seiche (35), la station de métro Atlantique à Rennes (35), ou encore le parking de la Cité du Vin à Bordeaux (33)...



DONNÉES CLÉS

Le Quartier du Lindon

- Commune de L'Hermitage : **694 hectares – 4700 habitants**
- Développement d'un **nouveau quartier** au sud de la ligne TGV Paris-Brest : Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) ou **Quartier du Lindon**
- **550 logements** livrés en 5 tranches, soit ¼ du parc immobilier actuel
- **22 hectares** lotis, dont un **nouveau parc** de près de 2ha
- Début des travaux : **2022**
- Fin prévisionnelle des travaux : **2036**

La Passerelle

- **Connexion douce** entre le centre-bourg et le nouveau quartier
- Un **lien entre les deux parcs**
- Volonté absolue de **mobilité douce** : connexion aux chemins existants
- 40m de longueur **au-dessus des voies ferrées**
- Largeur entre 3 et 4,80m / Hauteur maximale : 3m / 54t d'acier
- Le coût de la passerelle : environ **2 000 000 € HT** dont :
Passerelle : 720 000 € / Interruption SNCF : 160 000 €

Planning

- Depuis **avril 2022 : travaux préparatoires** (terrassements, culées, assemblage...)
- Fin **novembre 2022 : pose de la passerelle** au-dessus des voies ferrées
- Une fois la passerelle posée : travaux de sécurisation et de finition (tests sécurité, remblaiement, escaliers et rampes d'accès PMR, etc.)
- Printemps **2023 : ouverture de la passerelle**

en savoir +
sur le projet :



CONTACT PRESSE :

Mathilde Bouteiller
07 88 58 45 57
bouteiller@territoires-rennes.fr



MAIRIE DE L'HERMITAGE

1, place de L'Hotel de Ville
35590 L'Hermitage
02 99 78 66 66